

## Communiqué de la CGT Finances Publiques

### Comité de suivi sur les conditions de vie au travail du 18 mai 2017

# Toujours le même constat : Pas de moyens Pas d'améliorations !

Aujourd'hui, le 18 mai 2017, se tient le rendez-vous annuel du comité de suivi du plan d'action sur les conditions de vie au travail.

En l'absence d'évolution positive, la CGT Finances publiques ne s'y rendra pas une nouvelle fois.

Non pas que la CGT se désintéresse du sujet, bien au contraire, mais tout simplement parce que la CGT Finances publiques revendique toujours les moyens et les actions de prévention des risques professionnels dans le cadre d'un véritable droit à l'expression des agents comme celui des représentants du personnel.

Depuis les 10 dernières années, les orientations et politiques d'austérité ont conduit à une dégradation constante des conditions de vie au travail des agents de notre administration.

Les programmes de suppressions massives d'emplois, les contraintes budgétaires accrues, les restructurations incessantes dans des «démarches dites stratégiques», la revue des missions, les réorganisations territoriales de l'État programmées, n'ont épargné aucune catégorie de personnel.

Les derniers résultats des divers rapports des acteurs de prévention ainsi que les documents fournis à ce comité attestent de **l'augmentation des risques professionnels notamment des risques psychosociaux.**

Bien que les causes soient identifiées et la gravité de la situation reconnue par l'administration qui en assume la responsabilité, les discours volontaristes en matière de prévention des risques professionnels n'ont jamais été suivis par une remise en cause des politiques de suppressions d'emplois, des dérives managériales, de la culture d'objectifs et de résultats.

Cet immobilisme d'origine purement comptable que ne masque plus les discours de façade, ne correspond en rien aux propositions de la CGT et aux attentes des agents dont la vie au travail se dégrade de jour en jour, entraînant des souffrances intolérables.

Pourtant, les difficultés vécues actuellement par les agents de la DGFIP sont dénoncées quotidiennement par les représentants de la CGT Finances publiques à tous les niveaux et principalement dans les CHSCT locaux dans lesquels règnent plutôt l'autoritarisme et l'entrave que la volonté de laisser fonctionner pleinement ces instances dites «de dialogue social». Il leur est interdit de mettre en œuvre toutes leurs prérogatives en matière de prévention des risques

professionnels et d'amélioration de l'organisation et des conditions de travail au service du bien être des agents et de la sauvegarde des missions !

Pourtant la responsabilité de l'État employeur en matière de santé sécurité au travail n'est pas une pseudo-obligation de moyen mais une obligation de résultat !

On nous présente aujourd'hui dans ce comité **une synthèse nationale de la campagne ministérielle d'évaluation et de prévention des risques professionnels 2015/2016** à la DGFIP «bilan diagnostic», alors que l'on aurait dû nous présenter **un bilan national du plan d'action de prévention des risques professionnels notamment en matière de risques psycho-sociaux.**

Lorsque l'on parle de prévention (et en particulier en matière de risques psychosociaux), il s'agit de prévention primaire afin d'éviter le risque et non pas d'intervenir en prévention tertiaire (c'est à dire après l'accident) ou en agissant par de simples actions curatives individuelles à posteriori comme c'est le cas actuellement.

Dans les documents de ce comité nous avons un catalogue de «**mesures d'accompagnement au changement**» constitué d'outils de recensement **TVBS** (tableau de veille sociale), **baromètre social** et d'outils de prévention que l'administration faute de moyens a malheureusement dévoyé pour n'en faire que des placebos comme les **DUERP/PAP**(biannuels), les **EDD** (espaces de dialogues), la **cellule de médiation sociale de la DGFIP** .

Et que dire de la «**rénovation**» du **tableau de bord de veille sociale** pour en faire un nouvel **outil «de pilotage»** qui consiste en une **simple déclinaison d'objectifs de performances** pour **les risques professionnels**. L'intention quasiment affichée est de permettre aux directions de limiter leurs interventions aux services qui vont le plus mal au lieu d'identifier et de prévenir partout les situations de souffrance en amont.

Nous ne sommes plus sur une démarche de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail mais sur une démarche d'évitement de l'implosion sociale et de blocage des services.

En effet , la DGFIP est arrivée quasiment au bout des gains de productivité liés à l'informatique (dixit la Cours des Comptes). Elle ne peut donc plus jouer que sur des mesures organisationnelles et des abandons de missions pour limiter la casse liée aux suppressions d'emplois et aux restructurations afin d'assurer la continuité du service public.

Pour atteindre ses objectifs la DGFIP a besoin de nouveaux outils tels que les **tableaux de bord des conditions de travail par direction**, agglomérat du baromètre social, du DUERP et du TVBS, qui sont destinés à faire des conditions de travail «un levier, un **outil de pilotage de la performance**».

C'est avec un cynisme assumé que **la DGFIP fait des conditions de travail un critère de performance au service de gains de productivité.**

Et elle voudrait nous faire croire qu'elle a aujourd'hui un véritable intérêt pour les conditions de vie au travail !

Une fois de plus ce comité de suivi des conditions de travail à la DGFIP n'apporte rien de concret : ni moyen, ni proposition dans une situation toujours plus dégradée.

Pour toutes ces raisons, la CGT Finances Publiques n'accepte pas de participer à une opération de communication de la Direction générale.

Par contre, la CGT Finances Publiques est toujours disponible pour de véritables discussions sur des mesures visant à améliorer concrètement la prévention des risques et les conditions de vie au travail de tous les collègues.



# STRESS